



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 15.193

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs  
pour le Centre de Découverte Sportif  
=°=°=°=°=*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°13.361 en date du 27 juin 2013 concernant la fixation des tarifs pour les Centres Sportifs, rendue exécutoire le 28 juin 2013,

D E C I D E

- de fixer les tarifs pour le Centre de Découverte Sportif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>« Centre de Découverte Sportive » (6 - 12 ans) et</u> <u>« Acti Sport » (11 - 16 ans)</u>		
• La semaine	48,50 €	49,50 €
• La semaine supplémentaire	24,00 €	24,50 €
• Le mois (4 semaines)	110,00 €	112,00 €
• Les 2 semaines	72,00 €	73,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 fonction 422 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 avril 2015

Fait à ROYAN, le 07 avril 2015  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO